Observatoire Régional de la Santé

RAPPORT

JANVIER 2024

Analyse des rapports d'activités 2021 des centres de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions hébergements en Grand Est et évolutions

Etude réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est et financée par l'Agence régionale de Santé Grand Est

Ont participé à la réalisation de ce document à l'ORS Grand Est :

- Camille MOREAU, chargée d'études à l'ORS Grand Est
- Rachel PERREL, chargée d'études à l'ORS Grand Est

Sous la direction d'Emilie GARDEUR, directrice.

Sommaire

Contexte 5

Objectifs 7

Méthodes 8

Organisation des CSAPA hébergements dans le Grand Est 9

Un dispositif composé de 11 CSAPA hébergements dont 4 CTR, 6 ATR et 1 RFA 9
Un peu plus de 110 places d'hébergements disponibles sur le Grand Est. 9
Des partenariats avec d'autres structures bien développés dans le Grand Est avec un peu moins de 300 conventions signées 10

Les ressources humaines et financières des CSAPA avec hébergements 12

Un peu plus de 140 équivalents temps plein (ETP) de ressources humaines en 2021 12
Un financement des CSAPA avec hébergements assuré par l'assurance maladie à 90 % 13

Caractéristiques des résidents vus en CSAPA hébergements du Grand Est en 2021 14

¾ des personnes vues par l'équipe ont été hébergées 14
¾ des résidents sont des hommes 15
..... 15
4 résidents sur 10 ont entre 30 et 39 ans 16
4 résidents sur 10 sont originaires du département 18
4 résidents sur 10 ont un logement durable 20
3 résidents sur 10 perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) 22
4 résidents sur 10 sont orientés par une structure spécialisée en addictologie 24
4 résidents sur 10 ont l'alcool comme 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable 26
4 résidents sur 10 ont l'alcool comme produit à l'origine de la prise en charge 28

L'activité des CSAPA hébergements en Grand Est 30

Un peu plus de 67 780 actes en 2021 dont la moitié réalisée par des éducateurs spécialisés 30
466 démarches engagées dont 80 % abouties en 2021 32

Les résidents sortants du dispositif CSAPA hébergements 33

En 2021, 189 résidents sont sortis du dispositif 33
En 2021, un résident hébergé sur deux le reste de un mois à moins de six mois 34
5 résidents sortis sur 10 ont mené leur contrat thérapeutique à terme 36

Conclusion 38

Annexe 39

Contexte

Selon la circulaire n°DGS/6B/DHOS/O2/2007/203 du 16 mai 2007, les dispositifs spécialisés en addictologie sont répartis selon trois secteurs – la santé de ville, le secteur médico-social et le secteur sanitaire[1]. Ces dispositifs sont complémentaires et s'accordent entre eux pour une meilleure prise en charge de personnes consommant des produits psychoactifs (cf. figure 1).

Figure 1. Principaux dispositifs de prise en charge, spécialisés en addictologie

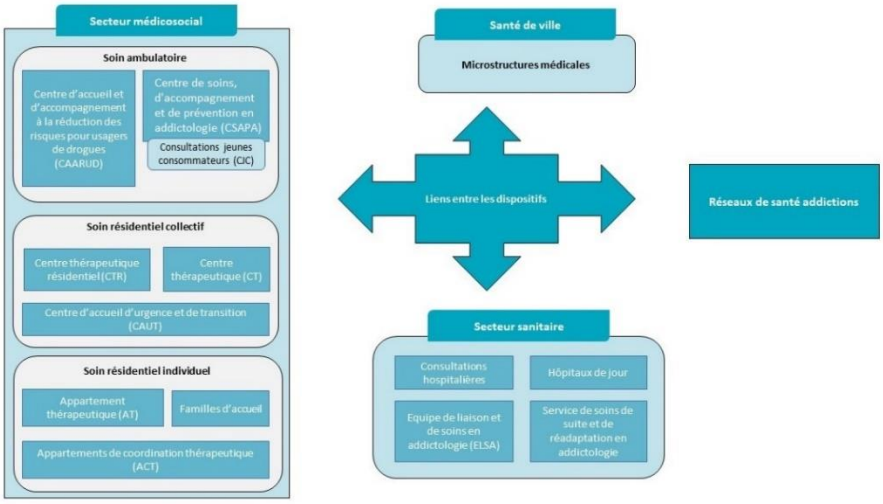

Source : Les CSAPA et les CAARUD

Parmi eux, **les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)** existent depuis la loi du 2 janvier 2002 (article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles) et correspondent à des lieux d'accueil, d'écoute, de soins, mais également d'informations. Ce sont des structures composées d'équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, psychologues, professionnels socio-éducatifs), qui ont la vocation d'apporter une prise en charge globale.

Proposant un accompagnement gratuit, ces CSAPA s'adressent aux personnes (mineures, majeures) rencontrant des difficultés avec leur consommation de substances psychoactives, que ce soient des personnes avec une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une addiction (avec ou sans substance), mais aussi l'entourage de personnes souffrant d'un trouble addictif.

Produits psychoactifs

Les produits psychoactifs [ou drogues] sont des substances qui ont une action sur le cerveau. Les produits psychoactifs les plus connus sont : l'alcool, le tabac, le cannabis, l'ecstasy, les amphétamines et les drogues de synthèse, la cocaïne, l'héroïne, les hallucinogènes, les médicaments psychotropes, les solvants et certaines substances dopantes.

MILDECA. « Qu'est-ce qu'une drogue ? »

[1] Les CSAPA et CAARUD

Les CSAPA assurent différentes missions[2] :

- D'accueil, d'information et de prévention, d'évaluation médicale, psychologique et sociale et d'orientation pour le patient ou son entourage,
- De réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives,
- De prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative.

La majorité des CSAPA accueille les usagers en ambulatoire (un rapport dédié sur les données 2019-2020-2021 des CSAPA ambulatoires est disponible). Mais certains proposent des services de soins résidentiels[3] comme :

- **Des soins résidentiels collectifs :**
  - Les **Centres thérapeutiques résidentiels (CTR)** permettent de consolider le sevrage ou le traitement de substitution ou l'abstinence d'une pratique addictive, afin de permettre de retrouver un équilibre dans un cadre protégé et de construire un projet individuel de réinsertion sociale.
  - Les **Communautés Thérapeutiques (CT)** fonctionnent comme pour les CTR mais sont basées sur une prise en charge ou un groupe de résidents-pairs est le moteur de soins et de l'entraide. Ce type de dispositif n'est pas mis en place dans le Grand Est.
  - Les **Centres d'Accueil d'Urgence et de Transition (CAUT)** proposent des séjours de courte durée pour consolider ou mettre en place un projet de soin ou d'insertion. Ce type de dispositif n'est pas mis en place dans le Grand Est.

- **Des soins résidentiels individuels :**
  - **Les appartements thérapeutiques relais (ATR)** sont un des hébergements individuels qui visent l'autonomie dans le but de prolonger et de renforcer la démarche thérapeutique. Dans son séjour, la personne bénéficie d'un accompagnement thérapeutique, médical, psychologique et éducatif. Ils sont destinés à des personnes pouvant vivre seules.
  - **Un réseau de familles d'accueil (RFA)** qui permet à des personnes en situation d'addiction d'être hébergées dans des familles. Elles permettent aux usagers de rompre avec leur quotidien, de retrouver un rythme de vie par l'intégration dans un milieu familial. L'orientation vers une famille d'accueil est utile lorsque l'usager ne souhaite pas intégrer une structure de soin résidentiel et ne souhaite pas vivre seul.
  - **Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)** proposent un hébergement à titre temporaire pour des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des

[2] Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 relatif aux missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.
[3] Intervenir Addictions, les CSAPA

traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. Ce dispositif ACT n'est pas géré au titre de l'addictologie dans le Grand Est ; mais dans le dispositif précarité. De ce fait, il n'y a pas de RA exploités pour les ACT dans ce rapport.

D'autres hébergements en addictologie existent ; comme par exemple les Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie (SMRA) mais ils concernent une prise en charge exclusivement sanitaire. Là ou celle des CSAPA est médico-sociale. Ce rapport porte exclusivement sur le dispositif médico-social d'hébergement addictologique.

Pour une meilleure connaissance des populations accompagnées et de leurs problématiques, les CSAPA produisent annuellement un bilan d'activités. Ces rapports d'activités (RA) sont renseignés par les structures à la demande de la Direction générale de la santé (DGS).

Dans ce cadre, l'ORS Grand Est a réalisé un rapport portant sur les rapports d'activités (RA) 2019 des CSAPA, et le travail a été reconduit pour les RA 2020 et 2021. En plus de l'exploitation quantitative des RA des structures, un versant qualitatif a été réalisé permettant de prendre connaissance et de mieux comprendre les pratiques de remplissage de ces RA standardisés par les structures.

Ce qui suit repose sur une analyse d'indicateurs quantitatifs provenant des rapports d'activités de l'année 2021 des CSAPA hébergements avec des données d'évolution (2020-2021) de la région Grand Est fournis par l'ARS.

Les données issues de ces RA peuvent souffrir de certains biais et limites, les données présentées concernent les indicateurs qui apparaissent les plus pertinents et exploitables. Le travail qualitatif visait à mieux cerner les difficultés, interrogations qui se posent lors du remplissage des RA et vise à terme à améliorer la qualité des données recueillies ainsi.

Objectifs

L'exploitation des bilans d'activités 2021 des CSAPA en Grand Est permet de :

- Décrire la répartition des CSAPA hébergements sur le territoire ;
- Décrire les ressources humaines et financières des CSAPA hébergements ;
- Décrire les profils des usagers des CSAPA hébergements ;
- Décrire les consommations des résidents
- Décrire l'activité des CSAPA hébergements.
- Décrire l'évolution par rapport aux années disponibles exploitées (2019-2020-2021)

Méthodes

Chaque CSAPA hébergements saisit son bilan d'activités sur un document Excel. A partir de ces documents, une base de données a été réalisée par l'ORS Grand Est. Elle concerne 12 structures/12 en 2019, 11 structures/11 en 2020 et 11 structures/11 en 2021 (cf. figure 2). Plusieurs dispositifs peuvent être portés par une même association.

Figure 2. Les CSAPA hébergements du Grand Est en 2019, 2020, 2021

Type d'hébergement	Nom du CSAPA	Département	Années exploitées
Centre thérapeuthique résidentiel (CTR)	CAST 51	Marne	2019, 2020, 2021
	Les Wads 57	Moselle	2019, 2020, 2021
	ALT - La Roberstau 67	Bas-Rhin	2019, 2020, 2021
	Le Haut des Frets 88	Vosges	2019, 2020, 2021
Appartement thérapeuthique relai (ATR)	ALT 10	Aube	2019[a]
	CAST 51	Marne	2019, 2020, 2021
	Groupe SOS 54	Meurthe-et-Moselle	2019, 2020, 2021
	Les Wads 57	Moselle	2019, 2020, 2021
	ALT - La Roberstau 67	Bas-Rhin	2019, 2020, 2021
	Argile 68	Haut-Rhin	2019, 2020, 2021
	La Croisée 88	Vosges	2019, 2020, 2021
Réseau famille d'accueil (RFA)	Les Wads 57	Moselle[b]	2019, 2020, 2021

a = arrêt de l'activité en 2020 ; b = les familles d'accueil se situent sur les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est.

La cohérence des données fournies a été vérifiée et les données ont été analysées de manière descriptive. En lien avec l'enquête qualitative menée en amont de l'analyse des données permettant de prendre connaissance des modalités de remplissages des structures, certaines données exploitées en 2019 ne le sont pas dans ce rapport. Les éléments explicatifs de cette non-interprétation sont disponibles dans le diaporama qualitatif portant sur les différents items des RA et du retour des structures. Concernant les données qui ont été exploitées dans ce rapport, des éléments provenant du versant qualitatif de l'étude sont rajoutés permettant de nuancer les résultats, au regard des biais identifiés. Ces biais sont à la fois rapportés par les structures rencontrées mais aussi déduit des informations obtenues sur le terrain. Ils sont indiqués de la manière suivante :

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétation

A noter que les biais identifiés sont probablement les principaux. L'ensemble des structures n'ayant pas été interrogé, il est possible que d'autres biais existent mais non rapportés.

Il faut aussi noter que les données présentées ici portent sur des années impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Organisation des CSAPA hébergements dans le Grand Est

Un dispositif composé de 11 CSAPA hébergements dont 4 CTR, 6 ATR et 1 RFA

En 2021, 11 CSAPA hébergements sont implantés sur le territoire Grand Est, un de moins par rapport à 2019 (pas d'activité sur le département de l'Aube) :

- Quatre centres thérapeutiques résidentiels implantés dans les départements de la Marne, la Moselle, le Bas-Rhin et les Vosges,
- Six appartements thérapeutiques relais implantés dans les départements de la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges,
- Un réseau de familles d'accueil, implanté dans le département de la Moselle, mais dont les familles d'accueil sont localisées sur les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Ainsi, les différents dispositifs d'hébergements médico-sociaux sont localisés dans six départements de la région : les départements de l'Aube, des Ardennes, de la Meuse et de la Haute-Marne ne disposent pas de lieux d'hébergements médico-social en 2021 pour les personnes ayant un trouble addictif.

Un peu plus de 110 places d'hébergements disponibles sur le Grand Est.

En 2021, 113 places d'hébergements sont disponibles, un peu plus qu'en 2019 et 2020 (cf. figure 3).

Figure 3. Nombre de places des CSAPA hébergements du Grand Est selon la typologie en 2019, 2020 et 2021

	2019	2020	2021
Centre thérapeutique résidentiel	52	49	53
Appartement thérapeutique relai	47	44	48
Réseau famille d'accueil	12	12	12
Nombre total de places	**111**	**105**	**113**

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Le nombre de places en CTR varie de 10 à 19 places et varie de 2 à 17 places en ATR ; selon autorisation accordée par l'ARS.

Des partenariats avec d'autres structures bien développés dans le Grand Est avec un peu moins de 300 conventions signées

En 2021, 296 conventions ont été signées par les CSAPA, principalement avec d'autres structures (35 %), comme observé en 2019 et 2020 (cf. figure 4). Les partenariats ont diminué en 2021 par rapport aux années précédentes. Ceci peut être dû au fait de la crise sanitaire où les partenariats ont été mis à mal ou encore que des partenariats ont été créés, mais sans conventionnement. De ce fait, ils n'apparaissent pas dans cette partie. Le volet qualitatif a de plus mis en évidence le fait que beaucoup de partenariats ne seraient pas formalisés par des conventions.

Figure 4. Nombre de conventions signées par les CSAPA hébergements du Grand Est selon la typologie des structures en 2019, 2020 et 2021

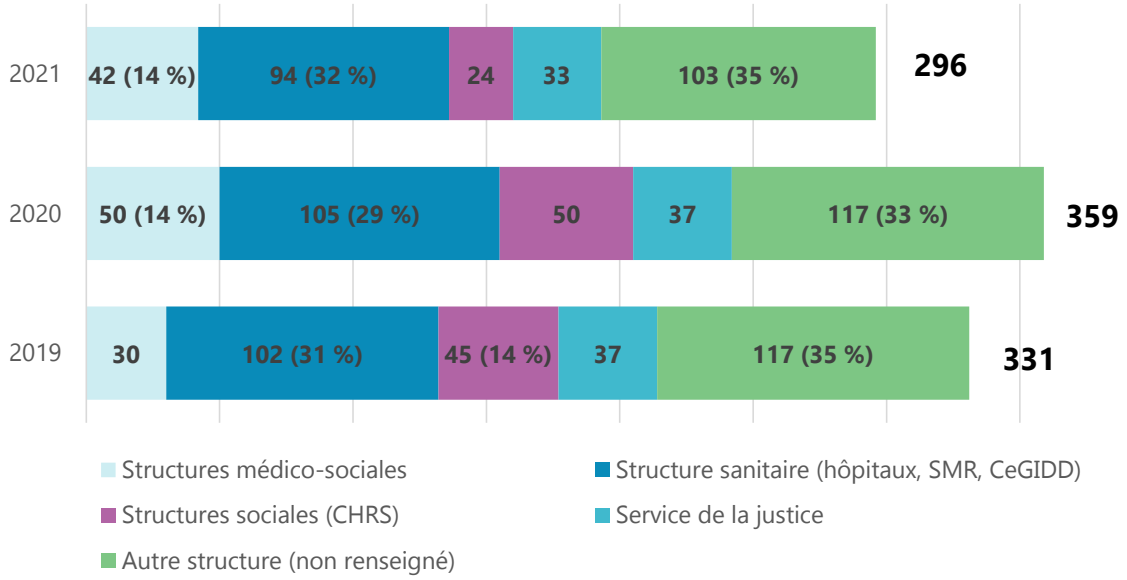

CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; CAARUD : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ; SMR : soins médicaux et de réadaptation ; CeGIDD : centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic ; CHRS = Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021

Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Les acteurs ont fait part de difficultés à classer les conventions dans les items proposés. De plus, les données renseignées ne rendent pas compte de la totalité du travail partenarial engagé, car beaucoup de partenariats ne sont pas formalisés par une convention.

Différents biais ont ainsi été identifiés (par les structures et déduit des informations recueillies) :

- Des conventions obsolètes sont renseignées (plus forcément actives, pas mises à jour)
- Des professionnels peuvent préférer renseigner les « principaux partenariats », qu'ils soient conventionnés ou non
- Possible ajout de contacts sporadiques et de conventions concernant les locaux occupés

Afin de prévenir les ruptures de parcours, les CSAPA hébergements de la région font notamment partie du réseau HétaGE (Hébergement thérapeutique en addictologie en Grand Est), comprenant à la fois les CSAPA hébergements et de Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie (SMRA). HétaGE est composé de 10 associations, cela représente environ 300 places d'hébergements[4].

[4] Le réseau HétaGE

Les ressources humaines et financières des CSAPA avec hébergements

Un peu plus de 140 équivalents temps plein (ETP) de ressources humaines en 2021

En 2021, il y avait un peu moins de 141 ETP de professionnels et bénévoles au sein des CSAPA avec hébergements. Depuis 2019, le nombre d'ETP augmente, mais à nuancer au regard du nombre de répondants qui diffèrent entre les années.

Figure 5. Nombre de professionnels (en ETP) par type d'emploi dans les CSAPA avec hébergements du Grand Est en 2019, 2020 et 2021

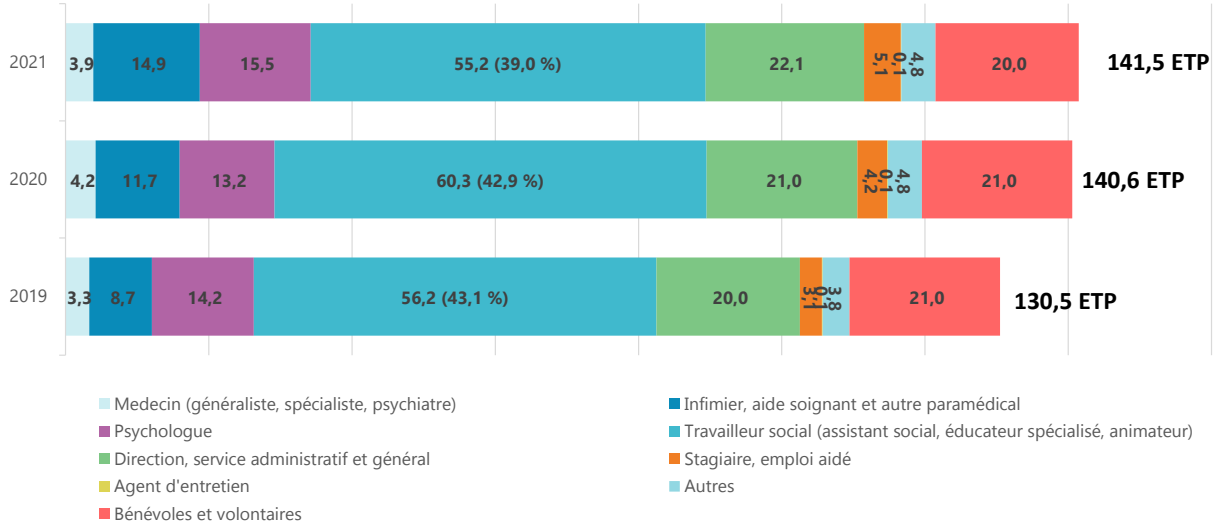

Répondants : 10/12 CSAPA en 2019 ; 9/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Les travailleurs sociaux sont parmi les plus représentés au sein des CSAPA avec hébergements (39,0 % en 2021), comme en 2019 et 2020 (cf. figure 5). Ils sont suivis par la direction (15,6 %) puis par les bénévoles (14,1 %).

Par type d'hébergements (cf. figure 6), on observe une répartition hétérogène, avec plus de bénévoles et volontaires dans les réseaux famille accueil, en lien avec le fonctionnement de ce type d'hébergement. Pour les ATR et les CTR, les travailleurs sociaux sont les plus représentés. Cette répartition est similaire à celles observées les années précédentes.

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Dans cette partie, il est impossible d'indiquer le turn over et les vacances de poste qui impactent particulièrement l'activité. Il conviendrait de préciser si les ETP sont à renseigner sur les postes ouverts ou sur la réalité, ou de pouvoir indiquer les postes vacants.

Figure 6. Répartition du type de professionnels selon le type d'hébergements des CSAPA hébergements en 2021

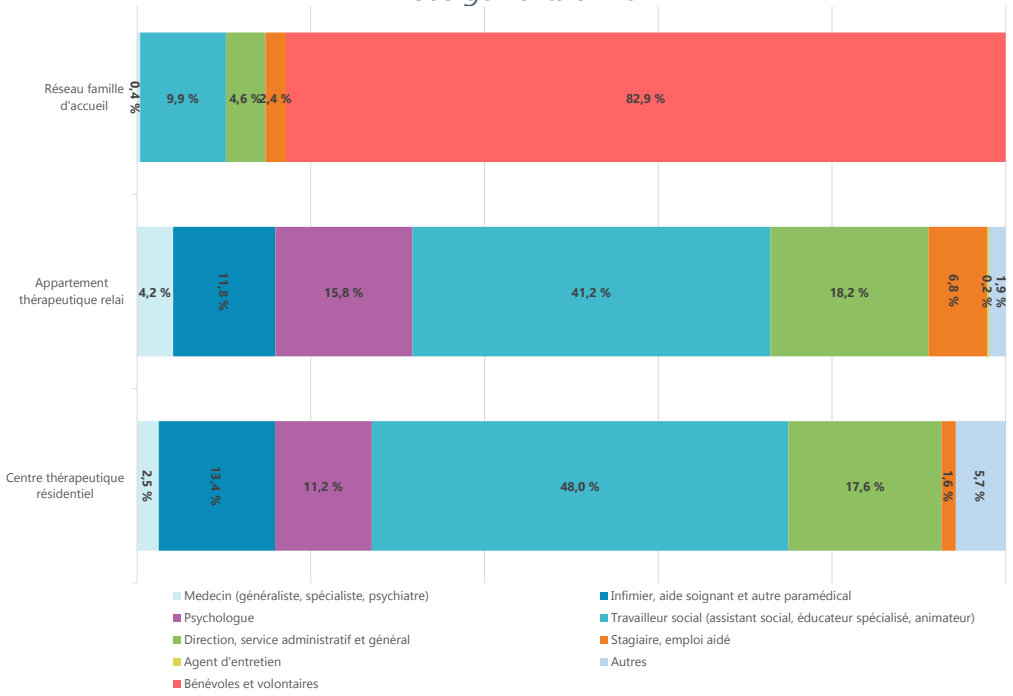

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Un financement des CSAPA avec hébergements assuré par l'assurance maladie à 90 %

Conformément au décret n°2008-87 du 24 janvier 2008 [3], les CSAPA sont financés par l'Assurance maladie et notamment par le fonds de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM). Ainsi en 2021, les dispositifs CSAPA répondants du Grand Est ont perçu 6 465 284 euros en fond ONDAM (cf. figure 7) soit 90 % de leur financement en 2021. Cette part est relativement stable par rapport aux années précédentes. Les autres financements perçus en 2021 stagnent ou sont en diminution par rapport aux années précédentes, excepté les ventes et les autres subventions de l'Etat. A noter que l'ensemble des CSAPA hébergement n'a pas répondu à cette question.

Figure 7. Dotations perçues par les CSAPA hébergements en Grand Est en 2019, 2020 et 2021 et évolutions annuelles

	2019	2020		2021	
Enveloppe ONDAM	6 382 664 €	6 425 320 €	→	6 465 284 €	→
Subvention MILDECA	60 000 €	48 185 €	↓	60 000 €	↑
Autres subventions de l'Etat	17 218 €	33 992 €	↑	102 652 €	↑
Subvention de collectivités territoriales	27 400 €	6 939 €	↓	0 €	↓
Subvention d'organismes de protection sociale	68 583 €	68 348 €	→	69 021 €	→
Subvention d'organismes publics ou autres	207 €	0 €	↓	9 870 €	NC
Ventes	206 733 €	158 094 €	↓	216 607 €	↑
Autres ressources	409 835 €	288 028 €	↓	266 678 €	↓

L'évolution annuelle est symbolisée par les symboles ↑ (>5 %),→ (entre -5 % et ≤5 %), ↓ (< -5 %).
Répondants : 8/12 CSAPA en 2019 ; 8/11 CSAPA en 2020, 8/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Caractéristiques des résidents vus en CSAPA hébergements du Grand Est en 2021

¾ des personnes vues par l'équipe ont été hébergées

En 2021, parmi les 361 personnes vues par l'équipe, 274 ont été hébergées (cf. figure 8), en augmentation par rapport à 2019 (25,4 % de personnes vues hébergées).

Depuis 2020, le nombre de personnes vues est plus faible, ce qui a augmenté la part de personnes hébergées. Ceci pouvant s'expliquer soit par une modification (« durcissement ») des conditions pour obtenir un rendez-vous avec l'équipe, soit parce qu'il y avait moins de demandes.

Cependant, au regard de ce qui a été dit lors de la consultation d'acteurs pour l'étude Diagnostics territoriaux addictologiques par département du Grand Est, la 1ère hypothèse semble être plus probable.

Figure 8. Nombre de personnes vues au sein des CSAPA hébergements (à gauche) et nombre de personnes hébergées par type d'hébergements (à droite) en 2019, 2020 et 2021

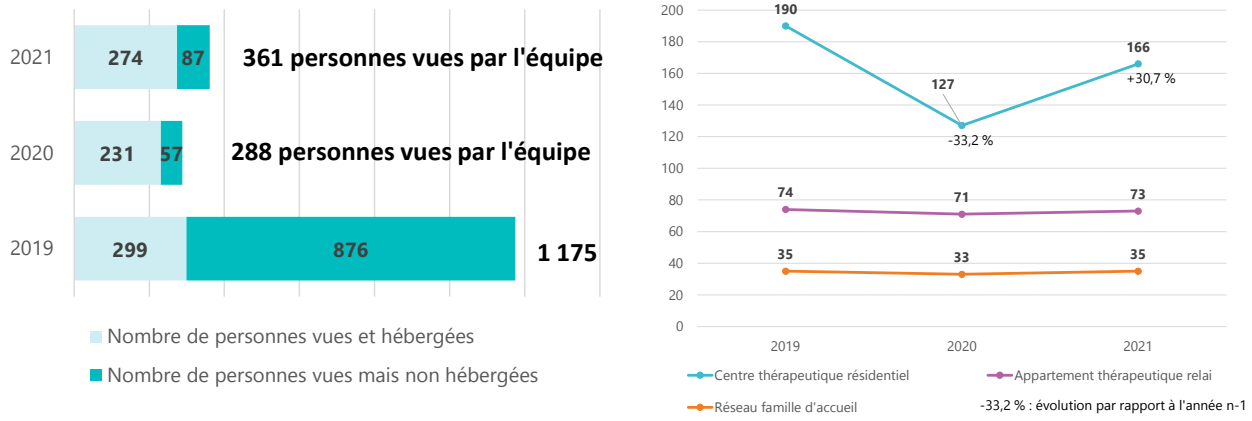

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Ces données ne tiennent pas compte des personnes sur les listes d'attentes (les demandes écrites et par téléphone sont nombreuses).

¾ des résidents sont des hommes

En 2021, parmi les 274 résidents, 228 étaient des hommes (cf. figure 9) soit 77 %. La part d'hommes est similaire à celle observée en 2019. La part de femmes, comme pour les CSAPA ambulatoires est assez faible.

Figure 9. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le sexe en 2019, 2020 et 2021

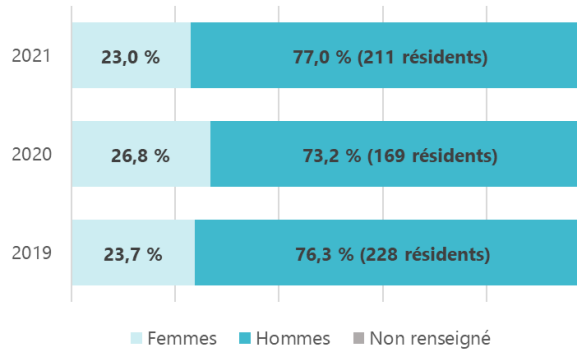

Figure 10. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le sexe par type d'hébergement en 2021

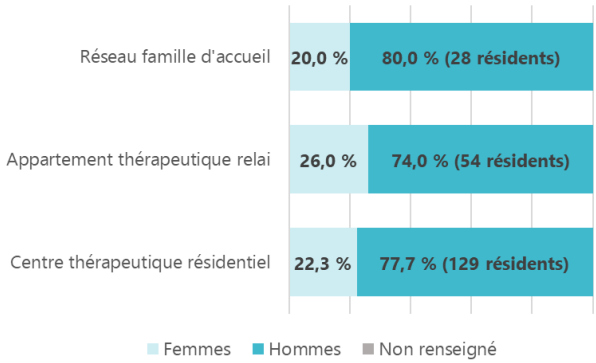

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Par type d'hébergements (cf. figure 10), la part d'hommes varie de 74 % (ATR) à 80 % (RFA – mais plus faibles effectifs).

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Il est possible de rencontrer des personnes trans ou non binaires, mais cela reste relativement rare. Ces personnes sont souvent renseignées dans l'item « ne sait pas (ou non renseigné) ». D'autres le renseignent soit suivant le sexe civil ou encore suivant le genre choisi par l'usager.

4 résidents sur 10 ont entre 30 et 39 ans

En 2021, parmi les 274 résidents, 43 % avaient entre 30 et 39 ans (118 résidents), comme en 2019 et 2020 (cf. figure 11) bien que la part diminue depuis 2019. L'information n'a pas été renseignée pour 4 résidents.

Figure 11. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon l'âge en 2019, 2020 et 2021

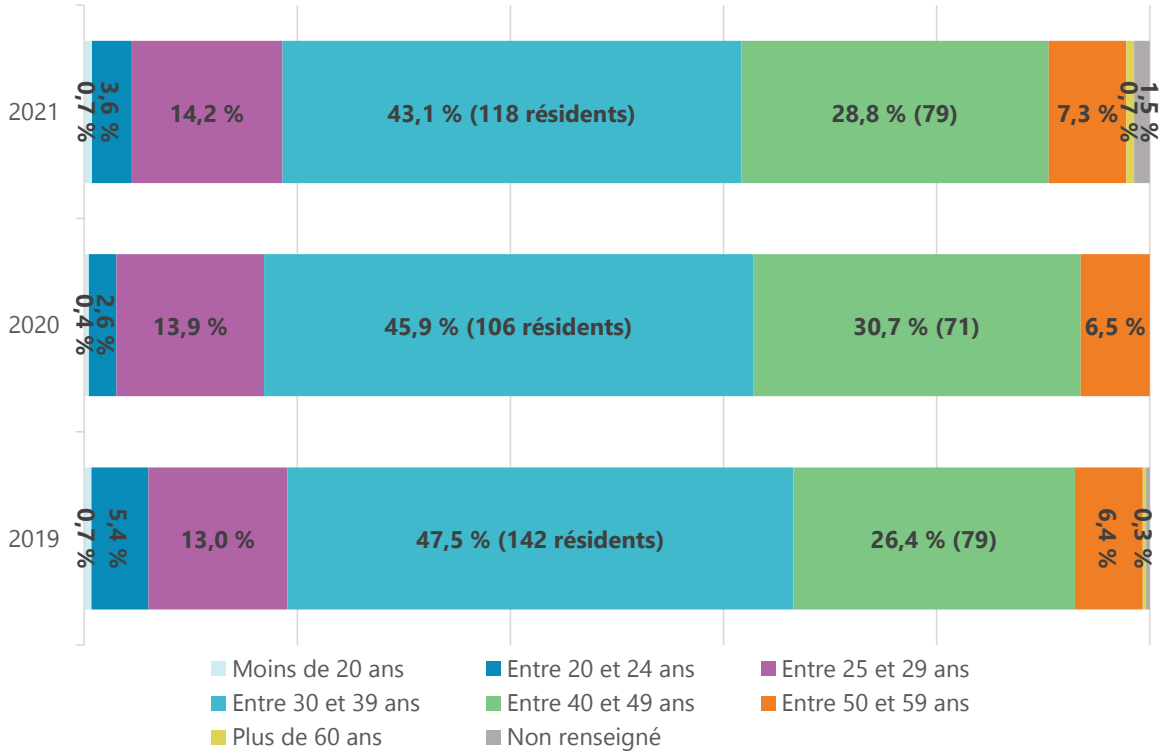

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS

Les part des moins de 20 ans et des plus de 60 ans sont faibles. Comme pour les CSAPA ambulatoires, la répartition des résidents selon la tranche d'âge n'est pas similaire à la répartition par tranche d'âge de la population française

Par type d'hébergement, on observe quelques différences (cf. figure 12) en 2021 :

- Il y a une part plus importante de résidents plus « jeunes » - entre 20 et 29 ans au sein des ATR,
- On retrouve des résidents de plus de 60 ans seulement au sein des CTR.

Figure 12. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon l'âge par type d'hébergement en 2021

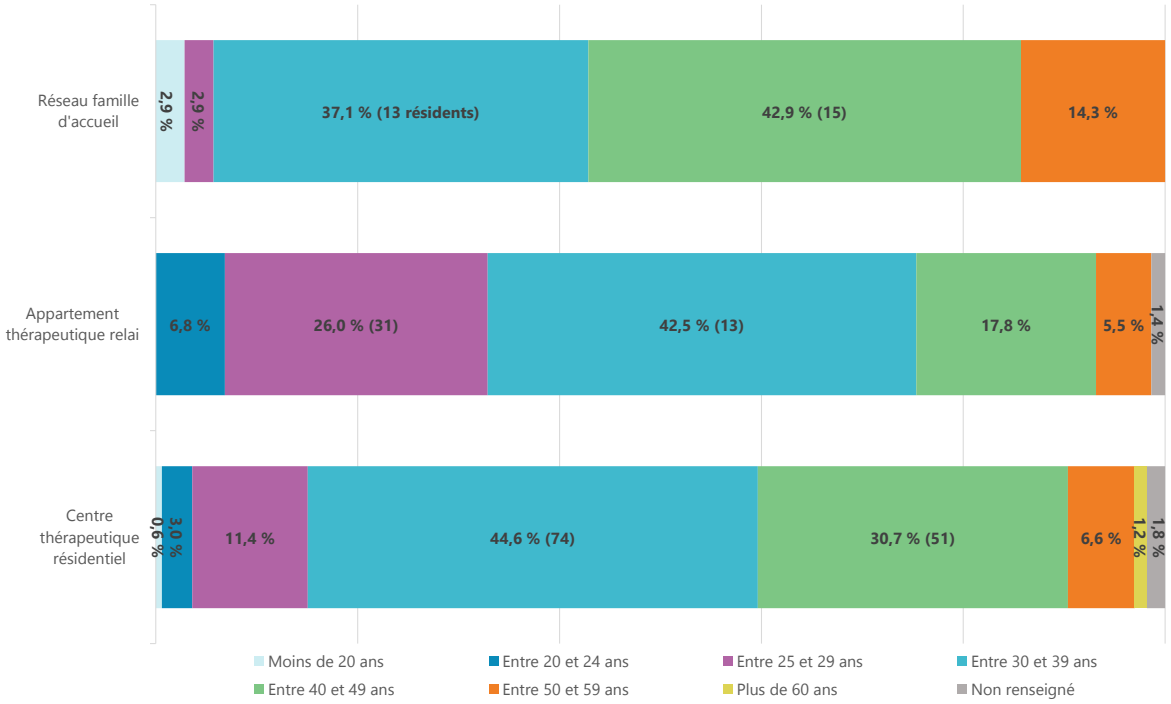

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

4 résidents sur 10 sont originaires du département

En 2021, parmi les 274 résidents, 36 % étaient principalement originaires du département du CSAPA hébergements (99 résidents), comme en 2019 et 2020 (cf. figure 13). On observe cependant une augmentation du nombre de résidents originaires d'autres régions depuis 2019. En 2021, l'information n'a pas été renseignée pour 10 résidents.

Figure 13. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon son origine géographique en 2019, 2020 et 2021

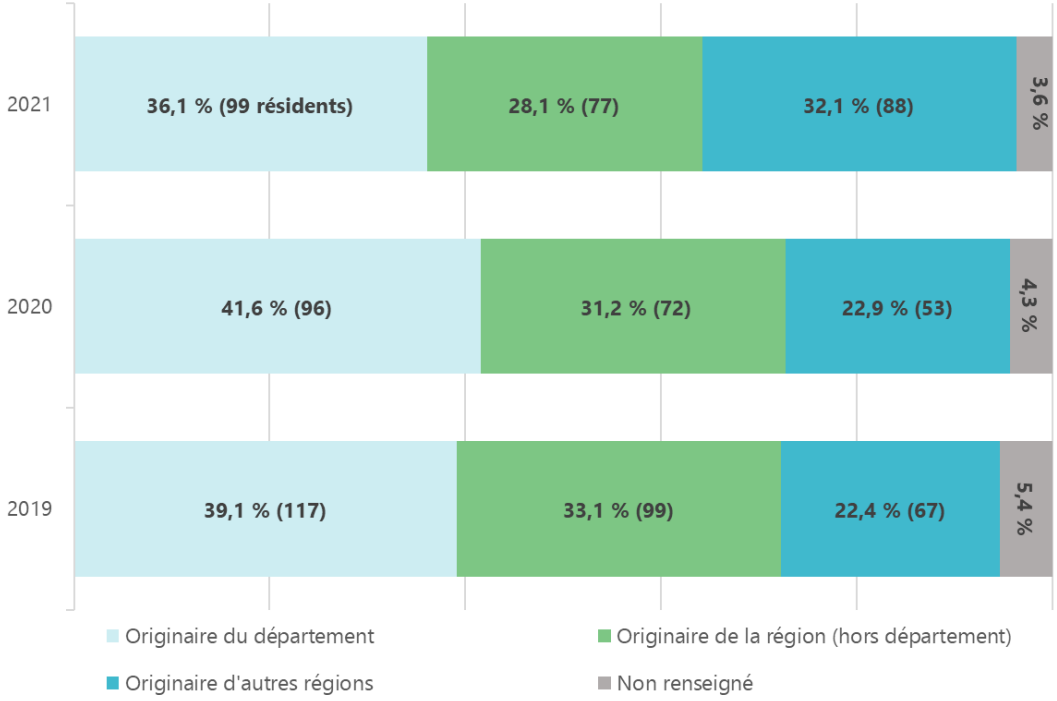

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

En 2021, on observe quelques différences selon le type d'hébergements (cf. figure 14) :

- Une part plus importante de résidents hébergés en RFA sont originaires d'autres région. Ceci pourrait s'expliquer avec la localisation des familles d'accueil qui sont hors région.
- Plus de la moitié des résidents hébergés en ATR sont originaires du département de prise en charge.
- Une quasi parfaite égalité de la part de résidents selon leurs origines géographiques pour les CTR.

Figure 14. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon son origine géographique par type d'hébergement en 2021

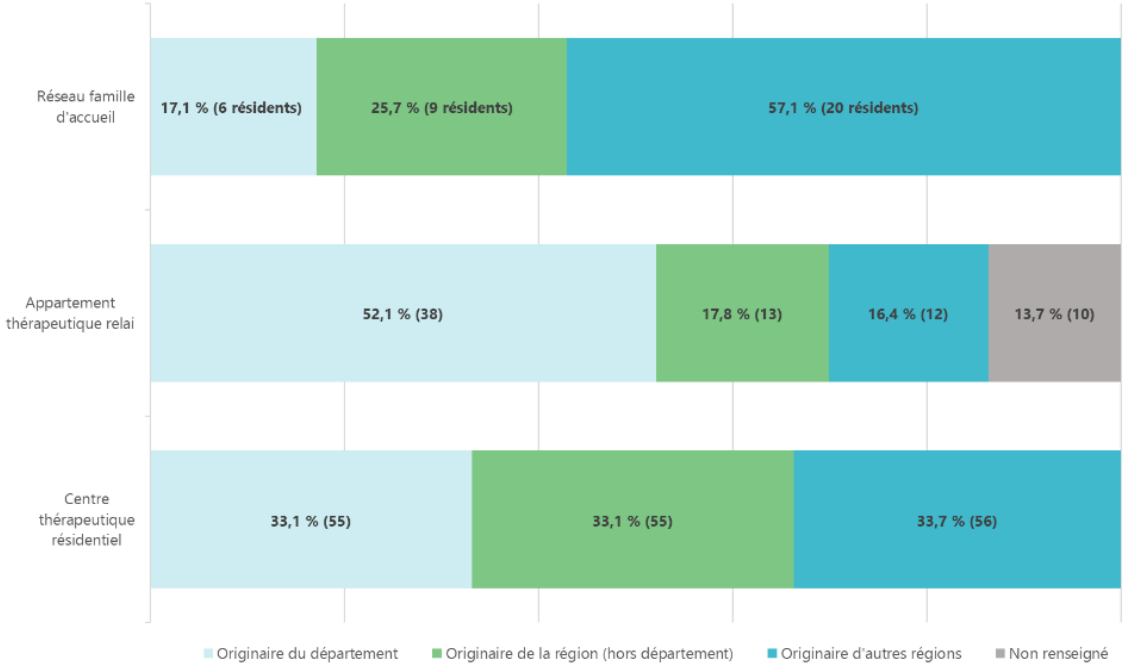

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

4 résidents sur 10 ont un logement durable

En 2021, parmi les 274 résidents, 42 % ont un logement durable (114 résidents). Cette part est proche de celles observées en 2019 et 2020 (cf. figure 15). A noter que l'information n'a pas été renseignée pour 22 résidents en 2021.

Figure 15. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le logement en 2019, 2020 et 2021

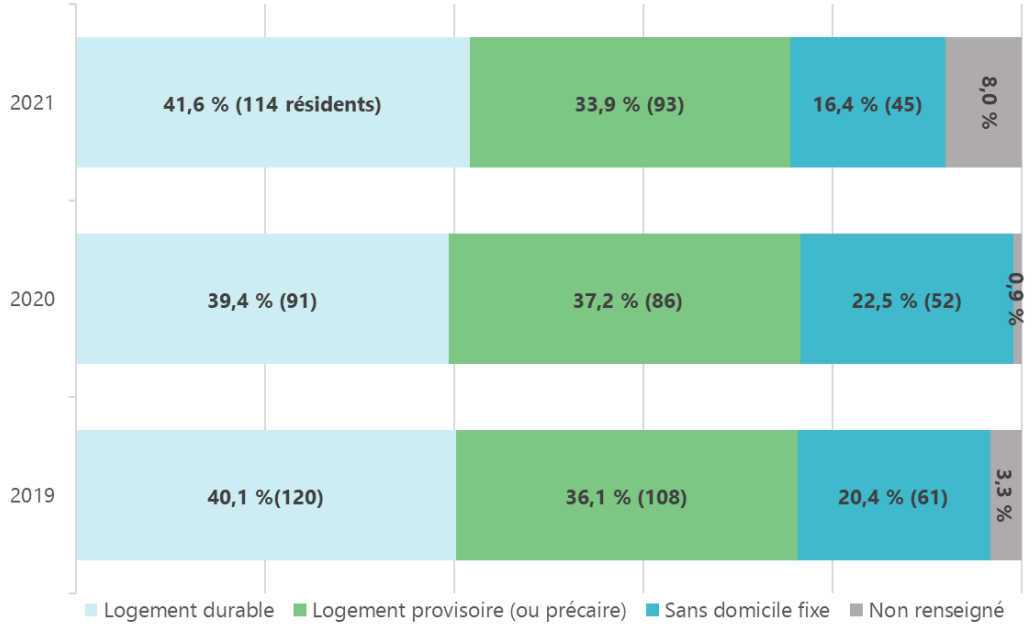

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Différents constats : cet indicateur se base uniquement sur du déclaratif et la notice (définition) n'apparait pas forcément dans le logiciel.

Différents biais ont ainsi été identifiés (par les structures et déduit des informations recueillies) :

- Non connaissance de la notice (définition),
- Risque d'interprétation subjective des items faute de définition commune,
- La question peut manquer de sens selon le profil de la personne.

En 2021, on relève quelques différences selon le type d'hébergements (cf. figure 16) :

- Une part plus importante de résidents hébergés avec un logement provisoire en ATR
- Une part plus importante de résidents hébergés avec un logement durable en CTR

Figure 16. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le logement par type d'hébergement en 2021

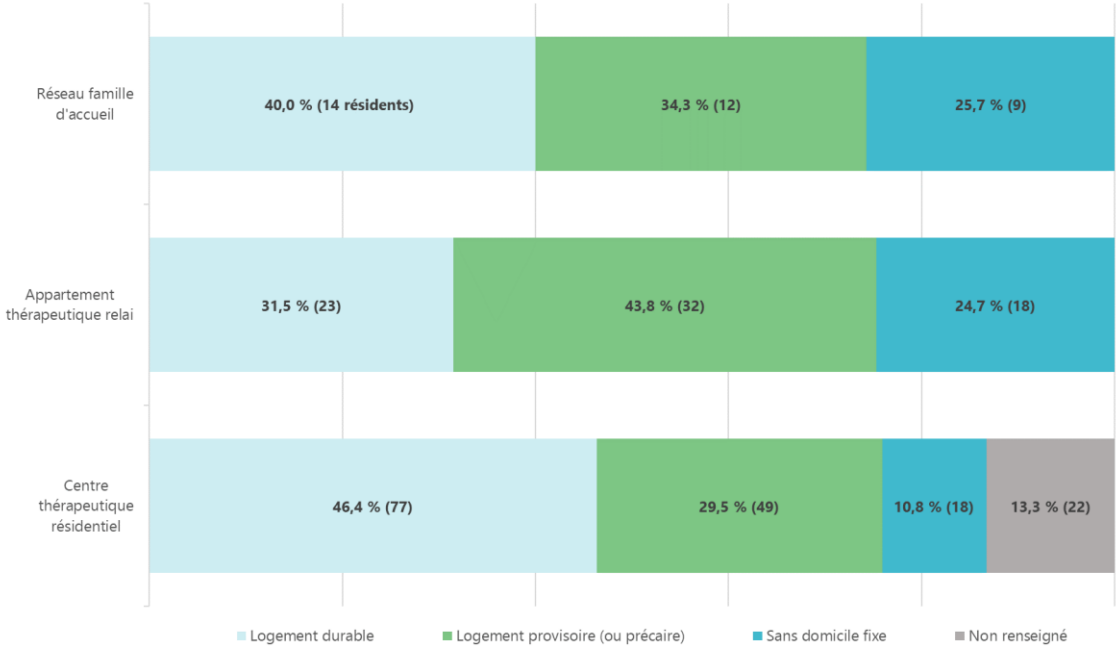

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

3 résidents sur 10 perçoivent le revenu de solidarité active (RSA)

En 2021, parmi les 274 résidents, 90 touchent le RSA (32,8 %), part en baisse par rapport à 2019 et 2020 (cf. figure 17). Mais à nuancer au regard du nombre de répondants qui diffèrent entre les années. L'information n'a pas été renseignée pour 15 résidents (2 structures non répondantes). En 2021, la part d'autres ressources (y compris sans revenus) est plus importante par rapport aux années précédentes.

Figure 17. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon leurs ressources en 2019, 2020 et 2021

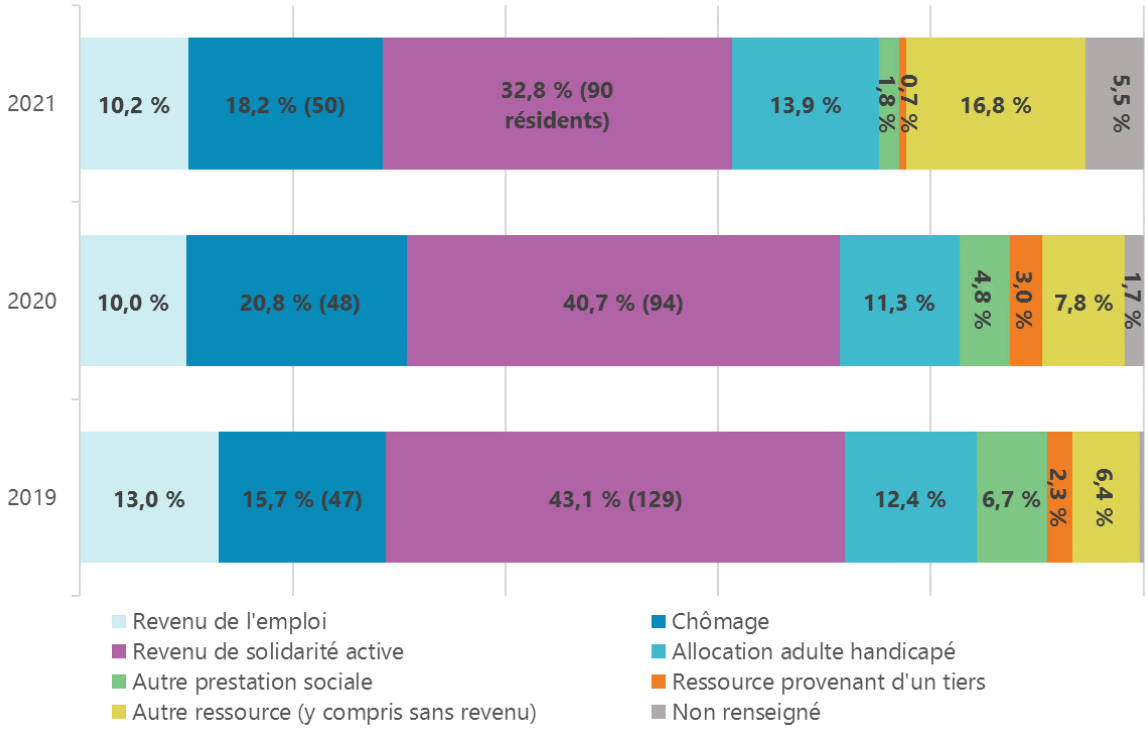

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 9/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

L'origine des ressources peut évoluer durant la prise en charge (ex : d'abord sans ressources puis touchent le RSA). Cette partie ne permet pas de différencier stabilité professionnelle et activité salariée encore encadrée.

Différents biais ont ainsi été identifiés (par les structures et déduit des informations recueillies) :

- N'ont pas forcément les mêmes items dans les logiciels.
- Manque de données à cause de gêne, ou oubli de recherche de l'information selon le professionnel.
- Problème de mises à jour (mise à jour pas forcément réalisée ou pas toujours au même moment de la prise en charge, d'où des « images » différentes).

En 2021, on observe quelques différences selon le type d'hébergements (cf. figure 18) :

- Une part plus importante de résidents hébergés ayant d'autres ressources en RFA
- Une part plus importante de résidents hébergés ayant un revenu de l'emploi en CTR

Figure 18. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon leurs ressources par type d'hébergement en 2021

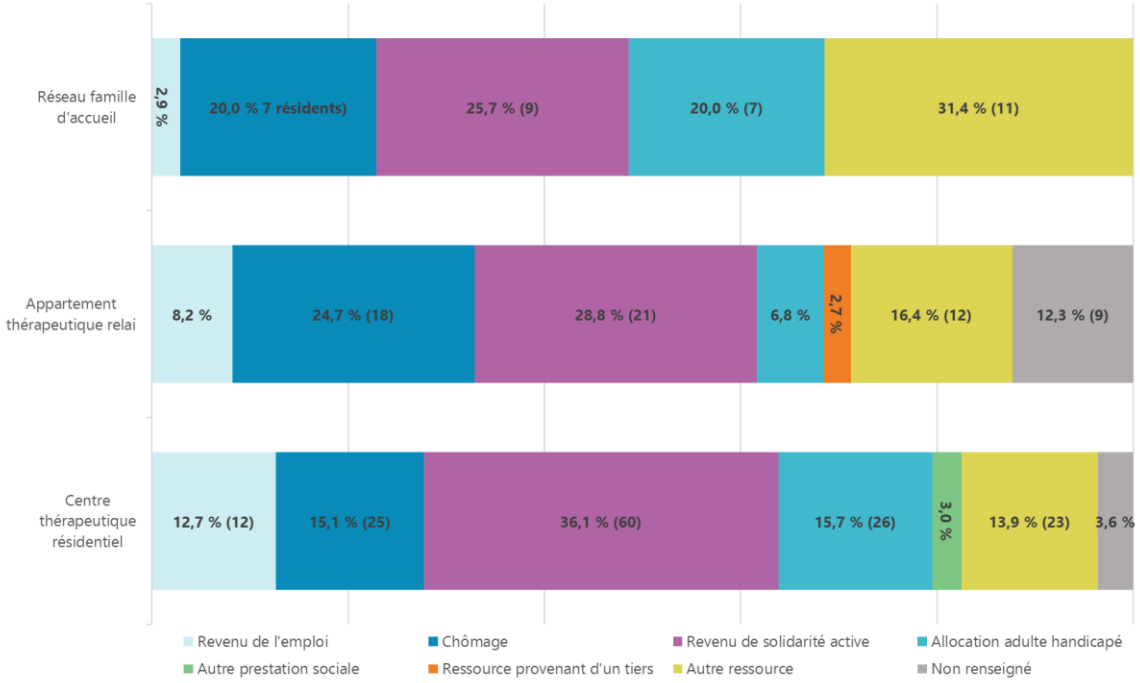

Répondants : 9/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

4 résidents sur 10 sont orientés par une structure spécialisée en addictologie

En 2021, parmi les 274 résidents, les résidents sont principalement orientés par une structure spécialisée en addictologie (109 résidents, 40 %), comme les années précédentes (cf. figure 19). En revanche, on observe que la part diminue depuis 2019. On observe notamment une augmentation d'orientation par les hôpitaux, institutions et services sociaux, milieu scolaire depuis 2019. A noter que l'information n'a pas été renseignée en 2021 pour 23 résidents (2 CSAPA non répondants sur cet indicateur).

Figure 19. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon l'orientation en 2019, 2020 et 2021

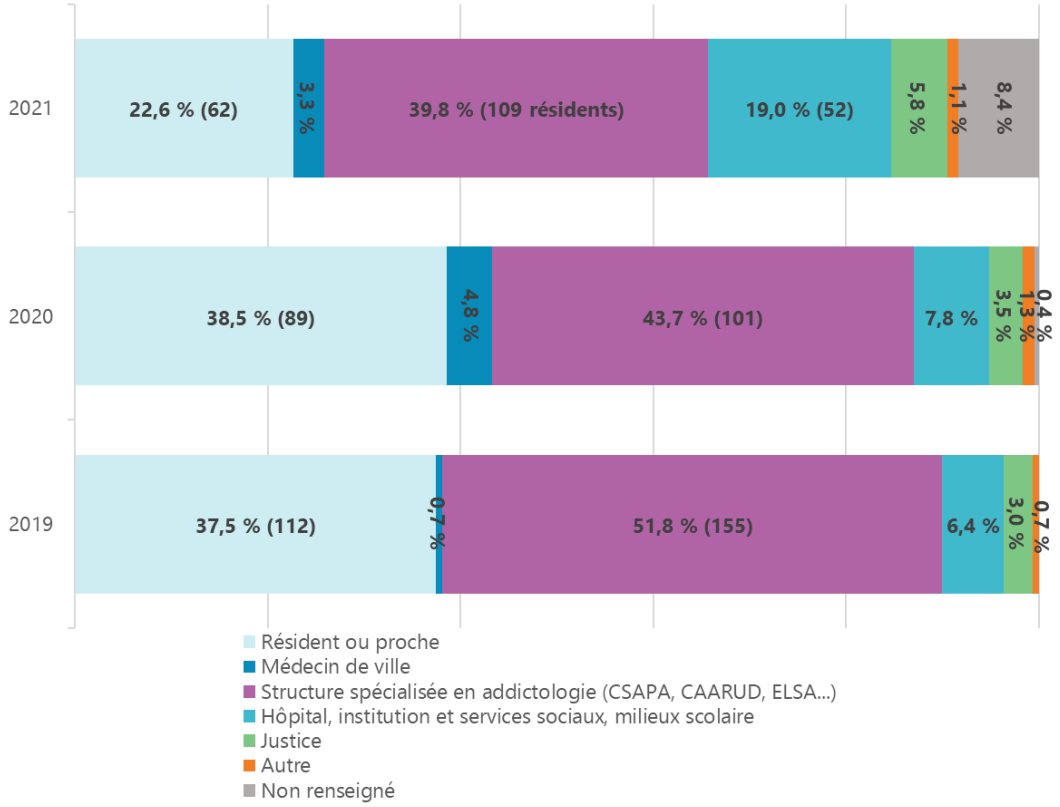

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 9/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

En 2021, on observe quelques différences selon le type d'hébergements (cf. figure 20) et notamment une part plus importante de résidents (ou proches) à l'origine de la demande d'hébergement en ATR.

Figure 20. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon l'orientation par type d'hébergement en 2021

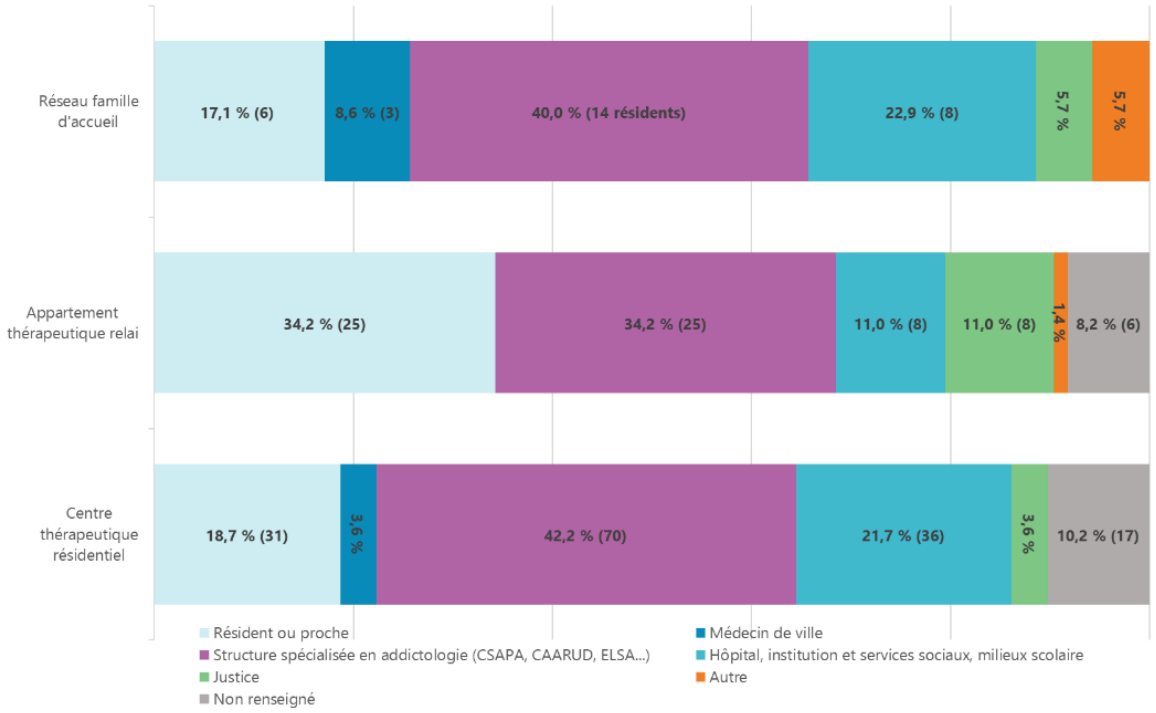

Répondants : 9/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS

4 résidents sur 10 ont l'alcool comme 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable

En 2021, parmi les 274 résidents, les résidents ont principalement l'alcool comme 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable (35 %), suivis par les opiacés (26 %) puis la cocaïne/crack (16 %), comme les années précédentes (cf. figure 21). En revanche la part d'alcool a augmenté par rapport aux années précédentes tandis que la part d'opiacés a diminué. En 2021, l'information n'a pas été renseigné pour 16 résidents.

Figure 21. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable en 2019, 2020 et 2021

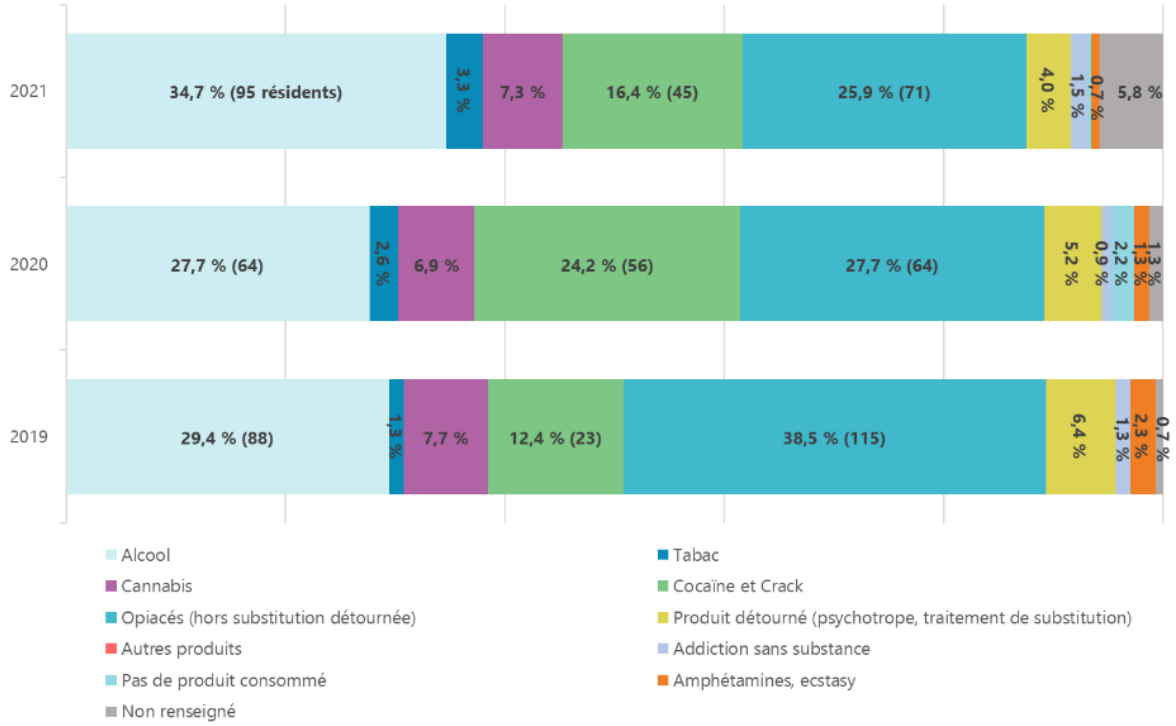

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Par type d'hébergement, on observe qu'en 2021 le trio de tête est similaire (cf. figure 22), mais avec des variations :

- La part d'alcool est plus faible en CTR par rapport aux autres types d'hébergements,
- Un résident sur 5 est pris en charge en RFA pour une problématique à la cocaïne et crack,
- Un résident sur 5 est pris en charge en ATR pour une problématique aux opiacés.

Figure 22. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable par type d'hébergement en 2021

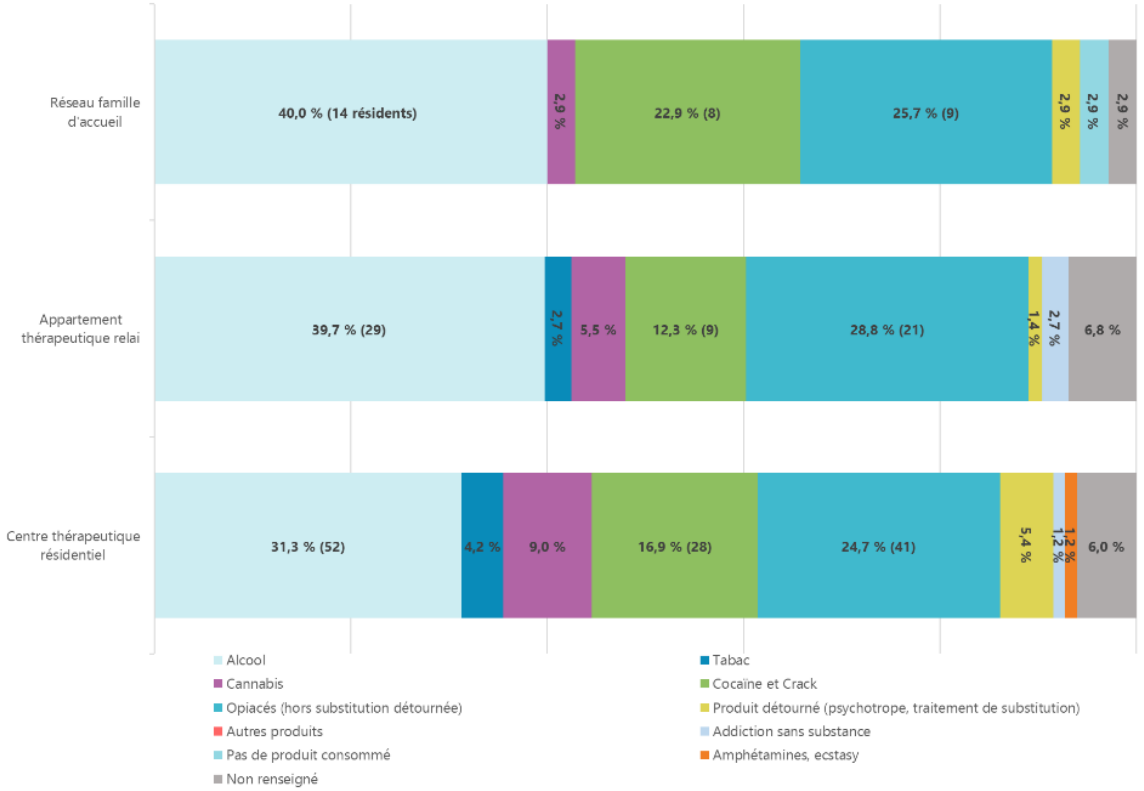

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

En 2021, pour un même résident, le 2e produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable est le cannabis (19,7 %), le tabac (16,8 %), et l'alcool (15,7 %). Par rapport aux années précédentes, les produits changent : en 2019, le 2e produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable était le cannabis (23,1 %), les opiacés (17,4 %) et la cocaïne et crack (16,7 %).

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

On constate différentes façons de renseigner ces informations selon le logiciel employé ainsi qu'une difficulté supplémentaire lorsque les données sont renseignées sans logiciel. Ces données ne rendent pas compte de la complexité des situations rencontrées (polyconsommation, association de produits). De plus ces informations peuvent évoluer dans le temps (ces données fournissent une image à un instant T).

Différents biais ont ainsi été identifiés (par les structures et déduit des informations recueillies) :

- Difficulté à distinguer produit 1 et 2
- Distinction entre les deux produits n'est pas toujours réalisée de la même façon : parfois la distinction est faite par les professionnels, parfois par les usagers
- Déclarations des usagers ont leurs limites et peuvent évoluer dans le temps (pas forcément de mise à jour de la part des professionnels ou pas toujours au même moment)
- Produit de prise en charge est souvent le même que le premier produit car c'est ainsi que les professionnels interprètent « produit n°1 » mais aussi parce que les logiciels peuvent renseigner automatiquement le produit de prise en charge en reprenant le produit n°1.

4 résidents sur 10 ont l'alcool comme produit à l'origine de la prise en charge

Comme pour le 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable, le trio de tête de produit à l'origine de la prise en charge (PEC) est l'alcool, les opiacés et la cocaïne/crack en 2021 (cf. figure 23). Par rapport aux années précédentes, il y a eu un changement entre les opiacés et l'alcool. En revanche on observe que pour 15 % des résidents, le produit à l'origine de la prise en charge est le cannabis en 2021, ce qui n'était pas le cas en 2019 et 2020. En 2021, l'information est manquante pour 5 résidents.

Figure 23. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le produit à l'origine de la prise en charge en 2019, 2020 et 2021

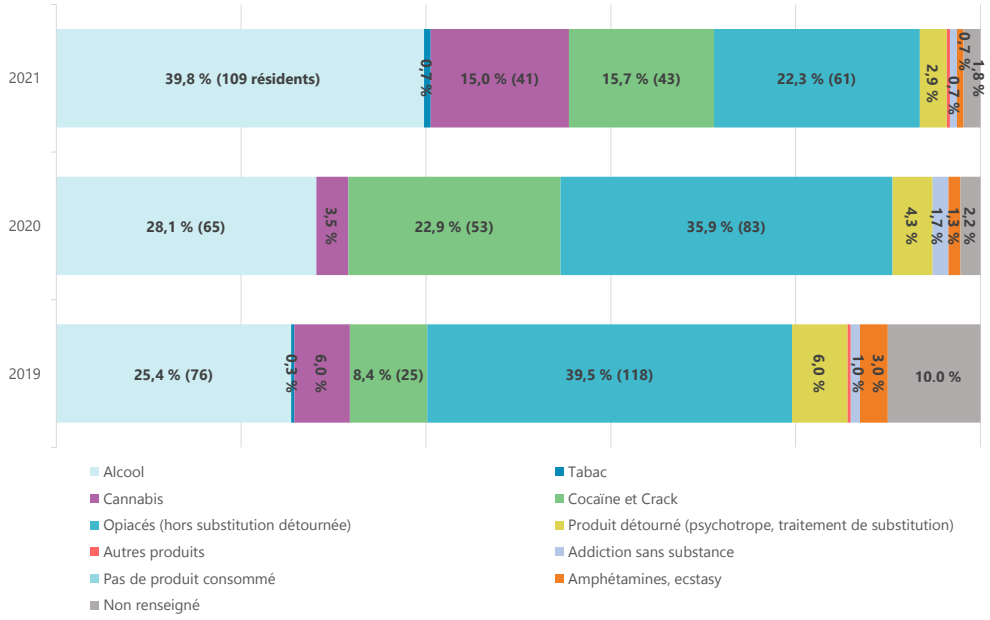

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Par type d'hébergements en 2021, on observe quelques différences (cf. figure 24) : en ATR, le cannabis est en 3e position comme produit à l'origine de la PEC, à l'inverse des deux autres types d'hébergements où c'est la cocaïne/crack en 3e position.

Figure 24. Répartition des résidents au sein des CSAPA hébergements du Grand Est selon le produit à l'origine de la prise en charge par type d'hébergement en 2021

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.

Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

L'activité des CSAPA hébergements en Grand Est

Un peu plus de 67 780 actes en 2021 dont la moitié réalisée par des éducateurs spécialisés

En 2021, parmi les 67 785 actes, 49 % des actes ont été réalisés par des éducateurs spécialisés (cf. figure 25). La répartition des actes selon le type de professionnels est globalement similaire entre les années. On trouve toutefois par rapport à 2019 une baisse de la part des actes réalisés par les infirmiers et une augmentation de la part des actes réalisés par d'autres professionnels.

Figure 25. Répartition des actes par type de professionnels, au sein des CSAPA hébergements du Grand Est en 2019, 2020 et 2021

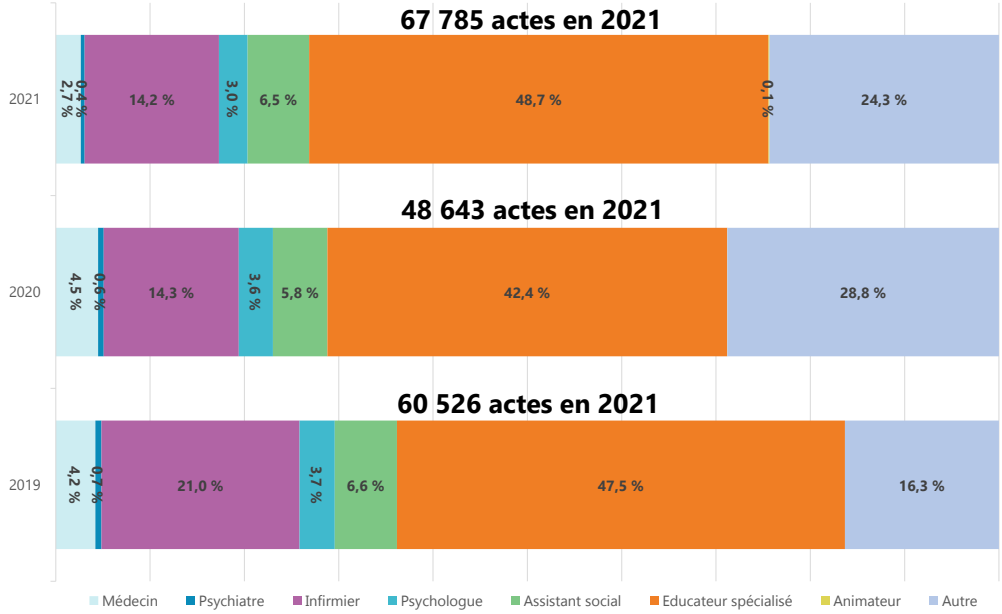

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Dans la catégorie « autre », on retrouve des actes réalisés notamment par le secrétariat (admission), des pharmaciens, des éducateurs sportifs, dentistes, puéricultrice, kinésithérapeute, famille d'accueil, des actes allant plus loin que seulement le soin (bien-être...).

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Concernant cette partie « Activités », les données ne rendent pas compte :

- De la grande diversité des actes réalisés avec l'usager (notamment les actes socioéducatifs),
- Du temps et du nombre de professionnels investis dans les différents types d'actes (ex : thérapie familiale peut mobiliser deux professionnels),
- Des nombreux actes réalisés sans la présence de l'usager (qui demandent du temps),

De par leur fonctionnement, on observe une répartition d'actes par type de professionnels qui diffère (cf. figure 26) selon le type d'hébergement. On note par exemple plus de 8 actes sur 10 réalisés par la famille d'accueil en RFA, mais aussi plus de 6 actes sur 10 réalisés par un éducateur spécialisé et 2 actes sur 10 réalisés par un infirmier en CTR, ce qui est plus qu'en ATR.

Figure 26. Répartition des actes par type de professionnels, au sein des CSAPA hébergements du Grand Est par type d'hébergement en 2021

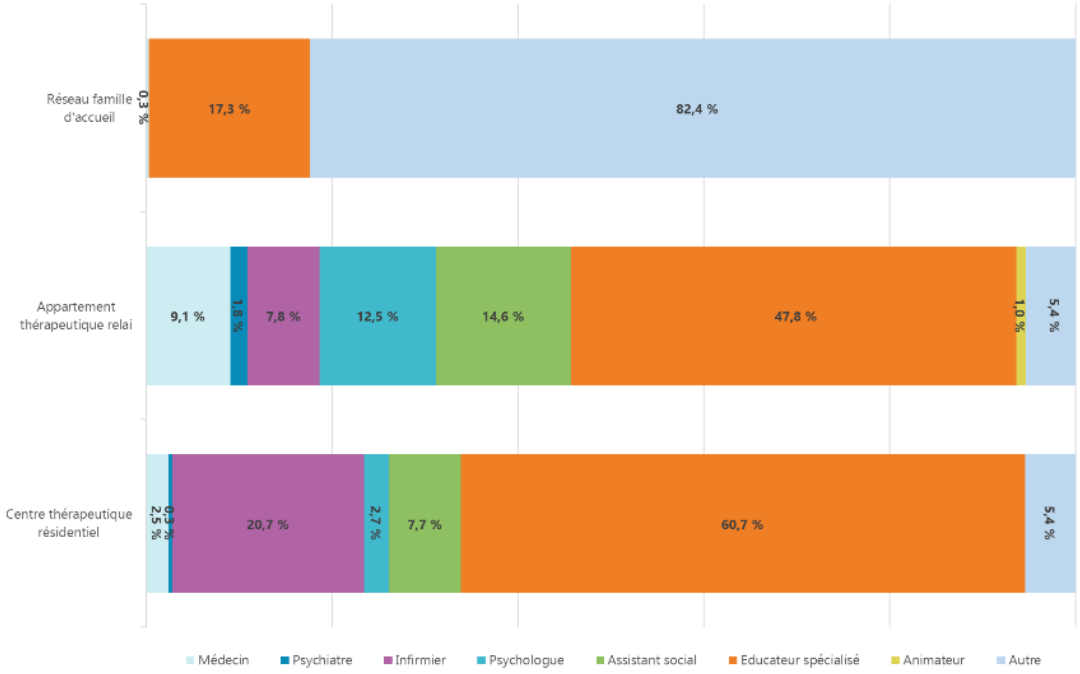

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ainsi en 2021, le nombre moyen d'actes recensés par résidents vus au sein des CSAPA hébergements du Grand Est en 2021 est de l'ordre de 121 lorsqu'ils sont réalisés par un éducateur spécialisé, en hausse par rapport aux années précédentes (cf. figure 27).

L'évolution annuelle est symbolisée par les symboles ↑ (>5 %),→ (entre -5 % et <5 %), ↓ (< -5 %).
Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Figure 27. Nombre moyen d'actes par résident, par type de professionnels, au sein des CSAPA hébergements en Grand Est et évolutions annuelles en 2019, 2020 et 2021

	2019	2020	2021
Médecin	9	10 ↑	7 ↓
Psychiatre	5	3 ↓	5 ↑
Infirmier	57	44 ↓	47 ↑
Psychologue	12	10 ↓	9 →
Assistant social	29	22 ↓	28 ↑
Educateur spécialisé	107	104 →	121 ↑
Animateur	NC	1 NC	5 ↑
Autre	75	105 ↑	102 →

466 démarches engagées dont 80 % abouties en 2021

Figure 28. Part de démarches abouties au sein des CSAPA hébergements en Grand Est en 2019, 2020 et 2021

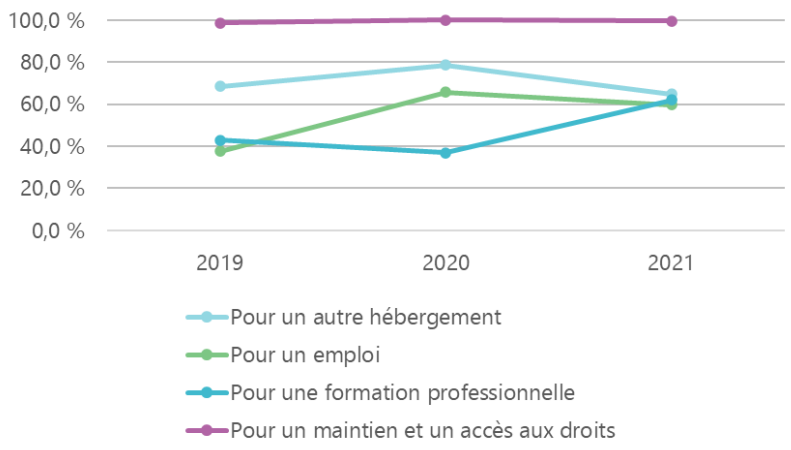

Répondants : 12/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

En 2021, 466 différentes démarches pour les résidents ont été engagées (510 en 2019, 383 en 2020) : presque 100 % d'entre elles ont été abouties pour un maintien et un accès aux droits (247 démarches) ; 65 % pour un autre hébergement (94), 60 % pour un emploi (31), 62 % pour une formation professionnelle (13).

Par rapport aux années précédentes, on note une hausse des démarches abouties pour une formation professionnelle (cf. figure 28).

Par type d'hébergement en 2021 (cf. figure 29), on relève un résultat similaire : quel que soit le type de démarche plus de 5 démarches sur 10 engagées ont abouti.

Figure 29. Part de démarches engagées abouties au sein des CSAPA hébergements selon le type d'hébergement en 2021

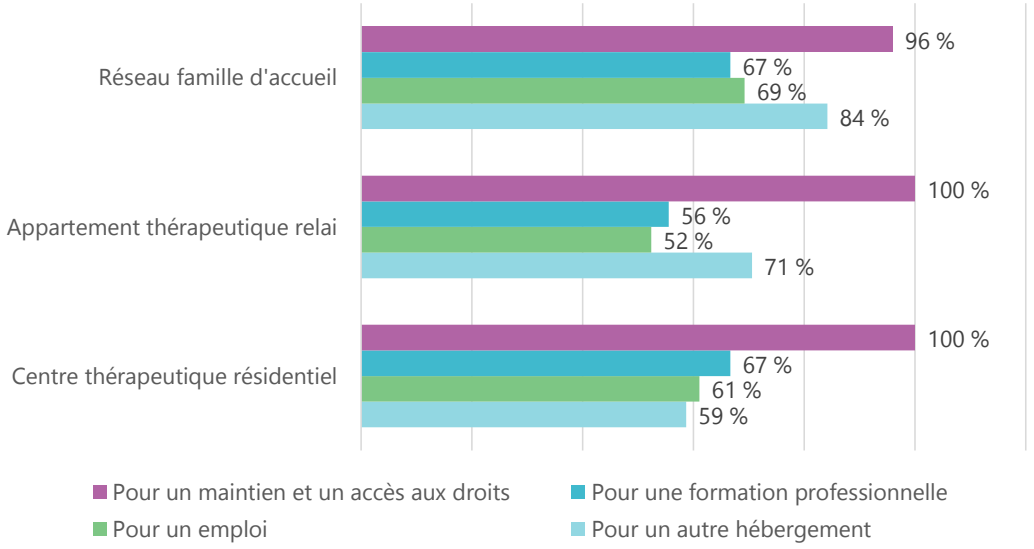

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Les résidents sortants du dispositif CSAPA hébergements

En 2021, 189 résidents sont sortis du dispositif

En 2021, 189 résidents sont sortis des CSAPA hébergements dont 124 qui étaient en CTR, 36 en ATR et 29 en RFA (cf. figure 30).

Depuis 2019, une tendance à la baisse du nombre de sortis d'ATR est observée (mais effectifs relativement faibles). Sans doute en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, moins de résidents sont sortis de CTR en 2020.

Figure 30. Nombre de sortants dans l'année selon le type d'hébergements au sein des CSAPA ambulatoires en 2019, 2020 et 2021

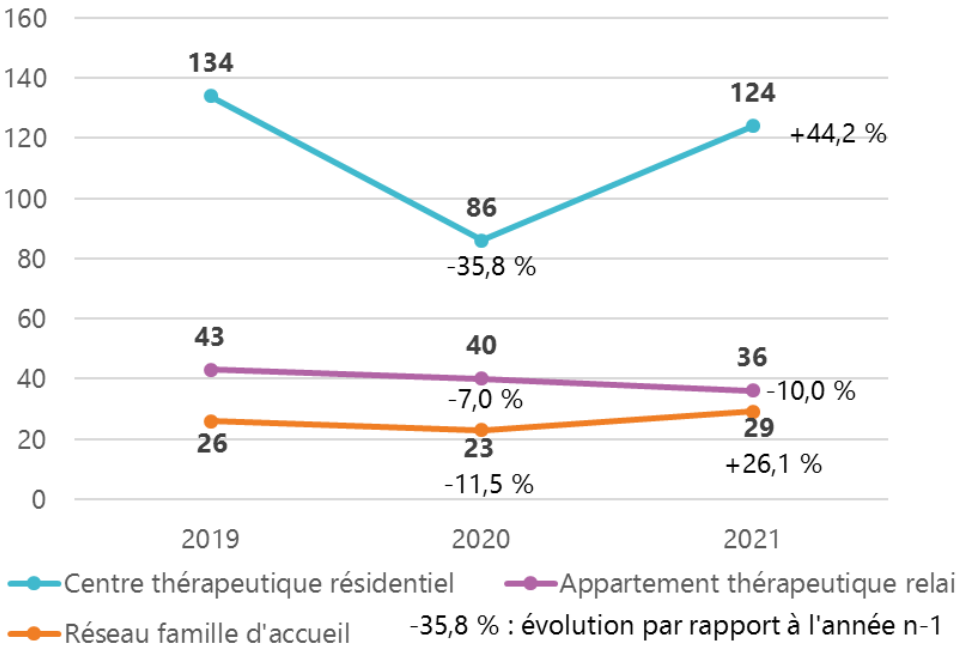

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

En 2021, un résident hébergé sur deux le reste de un mois à moins de six mois

En 2021, parmi les 189 résidents sortis du dispositif, 30 % ont été hébergées entre un mois et moins de trois mois et 28 % entre trois mois et moins de six mois.

Par rapport aux années précédentes, on relève quelques variations (cf. figure 31) :

- Le nombre de résidents hébergés moins d'un mois a diminué depuis 2019,
- Le nombre de résidents hébergés 6 mois et plus a augmenté de manière générale par rapport à 2019.

Ainsi, il semblerait que les séjours soient plus longs en 2021 par rapports aux années précédentes.

Figure 31. Durée de séjour des personnes hébergées en CSAPA hébergements en Grand Est en 2019, 2020 et 2021

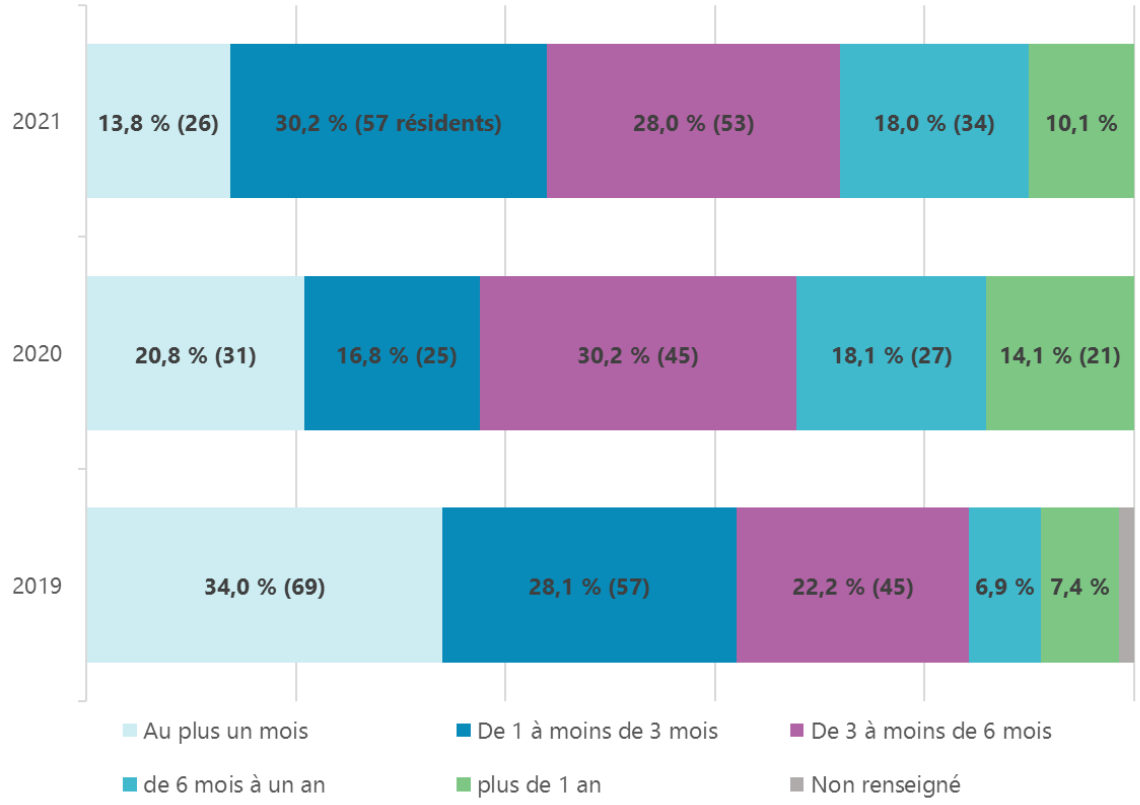

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Certains professionnels calculent le taux d'occupation et non le nombre de nuitées. De plus, il y aurait différentes façons de calculer : certains se baseraient sur le jour d'arrivée et de départ, d'autres tiennent compte de la date de réservation.

Ces données semblent donc comporter certains biais.

Par type d'hébergements (cf. figure 32), on note en 2021 que :

- Les résidents en RFA restent principalement de 6 mois à un an,
- Les résidents en ATR restent principalement plus d'un an,
- Les résidents en CTR restent principalement de 1 à moins de 3 mois.

Figure 32. Durée de séjour des personnes hébergées en CSAPA hébergements en Grand Est selon le type d'hébergement en 2021

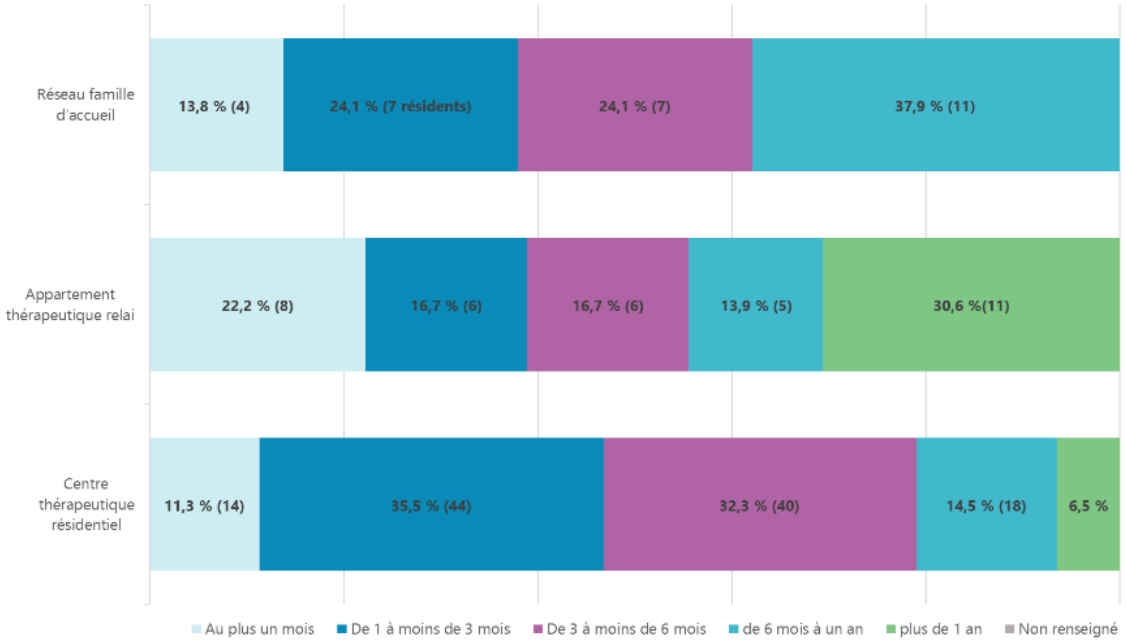

Répondants : 11/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Par rapport à 2019 et par type d'hébergements, on constate en 2021 :

- En RFA : une diminution de la part de résidents hébergés au plus un mois (13,8 % en 2021 vs 34,6 % en 2019) et une augmentation du nombre de résidents hébergés de 6 mois à un an (37,9 % en 2021 vs 3,8 % en 2019).
- En ATR : une diminution de la part de résidents hébergés au plus un mois (37,2 % en 2021 vs 22,2 % en 2019) et une augmentation de manière générale de la part de résident hébergées à plus ou moins moyen terme (de 3 mois à un an) ; avec notamment 16,7 % de résidents hébergés de 1 mois à 3 mois en 2021 (vs 9,3 % en 2019).
- En CTR : une diminution de la part de résidents hébergés au plus un mois (13,8 % en 2021 vs 34,6 % en 2019) et une augmentation de la part de résidents hébergés de 6 mois à 1 an (14,5 % en 2021 vs 6,1 % en 2019) et de la part de résident hébergés plus d'un an (6,5 % en 2021 vs 0,8 % en 2019).

Des figures représentant la durée de séjour des résidents par type d'hébergements en 2019, 2020 et 2021 sont disponibles en annexe (cf. page 39 et 40).

5 résidents sortis sur 10 ont mené leur contrat thérapeutique à terme

En 2021, parmi les 189 résidents sortis du dispositif, 104 (55 %) des résidents hébergés ont mené leur contrat thérapeutique à terme, du même ordre par rapport aux années précédentes (cf. figure 33). On note en 2020, 12 décès (8 %). La part de résidents hébergés et à l'initiative de la rupture en 2021 est similaire à celle observée en 2019 (de l'ordre de 20 %). On observe également une augmentation du nombre de réorientation vers une structure médico-sociale plus adaptée (21 résidents sortis, 11 %) et une diminution d'exclusion par le centre de soins.

Figure 33. Motifs de sortie des personnes hébergées en CSAPA hébergements en Grand Est en 2019, 2020 et 2021

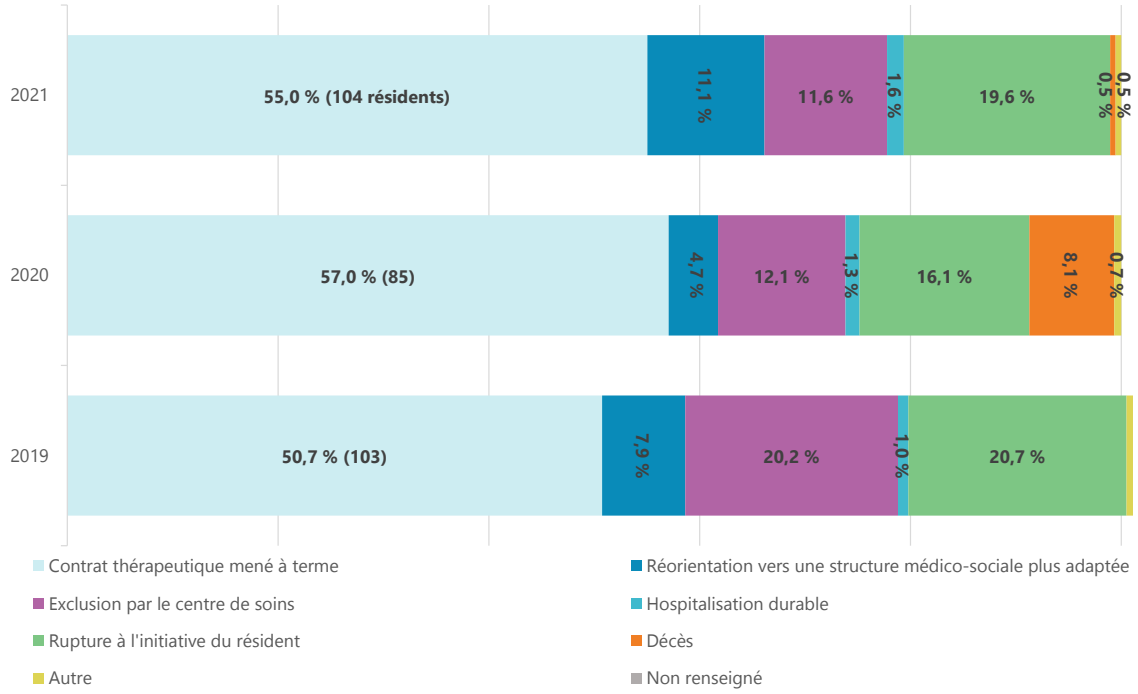

Répondants : 11/12 CSAPA en 2019 ; 11/11 CSAPA en 2020, 10/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Par type d'hébergements (cf. figure 34) en 2021, on observe une répartition globalement similaire, excepté qu'on observe en proportion moins de ruptures à l'initiative du patient en ATR et moins de réorientation en RFA, les effectifs étant toutefois plus faibles.

Figure 34. Motifs de sortie des personnes hébergées en CSAPA hébergements en Grand Est selon le type d'hébergement en 2021

Répondants : 10/11 CSAPA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Ce qu'en disent les structures : les précautions d'interprétations

Quelques précisions concernant le vocabulaire employé :

- « Rupture à l'initiative du résident ». Cette réponse fait penser à certains professionnels au cas de « résident qui part de la structure du jour au lendemain sans donner de nouvelles ni de justifications sur son départ (…) Les sorties sèches où on dépose quelqu'un à la gare, c'est fini. »
- « Hospitalisation durable » : le terme « durable » n'est pas forcément adapté, et les personnes peuvent revenir (départ non définitif)
- « Contrat thérapeutique mené à terme » : la durée de l'admission est négociée avec chaque résident et souvent ils continuent leur parcours dans une autre structure (ex : SMRA).
- « Exclusion par le centre » : cette situation arrive de moins en moins car cela est travaillé avec le résident et il y a une poursuite du soin et une orientation. L'exclusion étant « à éviter » ; cela ne correspond plus à leur philosophie de soin actuelle.

Conclusion

Depuis la dernière analyse des rapports d'activités 2019 des CSAPA ambulatoires, un CSAPA hébergements n'a plus d'activité (dans le département de l'Aube) : on note donc la présence de 11 dispositifs d'hébergements, dont 4 CTR, 6 ATR et 1 RFA. Au total, ce sont 113 places d'hébergements qui sont proposées dans le Grand Est, soit un peu plus qu'en 2019 et 2020.

En matière de ressources humaines, un peu plus de 141 ETP de professionnels et de bénévoles sont recensés au sein des CSAPA hébergements, mais c'est à nuancer au regard du nombre de répondants qui diffère entre les années.

L'activité des CSAPA a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, mais on note une re-augmentation de l'activité en 2021 (67 785 actes), plus importante qu'en 2019. De plus, en lien avec l'étude Diagnostics territoriaux addictologiques par département en Grand Est, les acteurs ont fait part d'un surcroit d'activités (à noter que les personnes sur liste d'attente, ne sont pas recensées dans le rapport d'activités et qu'il semble y avoir de nombreuses demandes écrites et par téléphone qui sont adressées d'après le volet qualitatif de l'étude). Au total, ce sont 274 personnes qui ont été hébergées en 2021.

De manière générale, les caractéristiques socio-économiques des résidents sont proches en 2019, 2020 et 2021. On note quelques différences, liées au fonctionnement des dispositifs (ATR, CTR, RFA).

Comme en 2019, 2020 et 2021, le 1er produit consommé ou estimé comme étant le plus dommageable est le plus souvent l'alcool (4 usagers sur 10), suivi par les opiacés et la cocaïne/crack. Par rapport aux années précédentes, on observe que la part d'usagers consommant de l'alcool a augmenté tandis que la part d'usagers consommant des d'opiacés a diminué. Il existe toutefois probablement des biais dans ces données, les structures/professionnels ne répondant peut-être pas tous de la même manière et les logiciels utilisés parfois renseignant des éléments par défaut.

En 2021, parmi les 274 hébergées, 189 sont sortis du dispositif. Depuis 2019, le nombre de sortis en ATR semble diminué légèrement (mais effectifs assez faibles) tandis que les CTR et les RFA ont connu une diminution en 2020. En 2021, la moitié des résidents est hébergée entre un mois et moins de 6 mois. De manière générale, le nombre de résidents hébergés durant 6 mois et plus a augmenté par rapport à 2019. En 2021, la moitié des résidents sortis ont mené leur contrat thérapeutique à terme, il en va de même pour les années précédentes.

Bien que cette exploitation quantitative permet de mettre en évidence certains éléments intéressants, la consultation des professionnels nous invite à nuancer ces résultats au vus des biais énoncés par les structures et déduit des informations recueillies.

Figure 35. Durée de séjour des personnes hébergées en Réseau Famille d'accueil (RFA) en Grand Est en 2019, 2020 et 2021

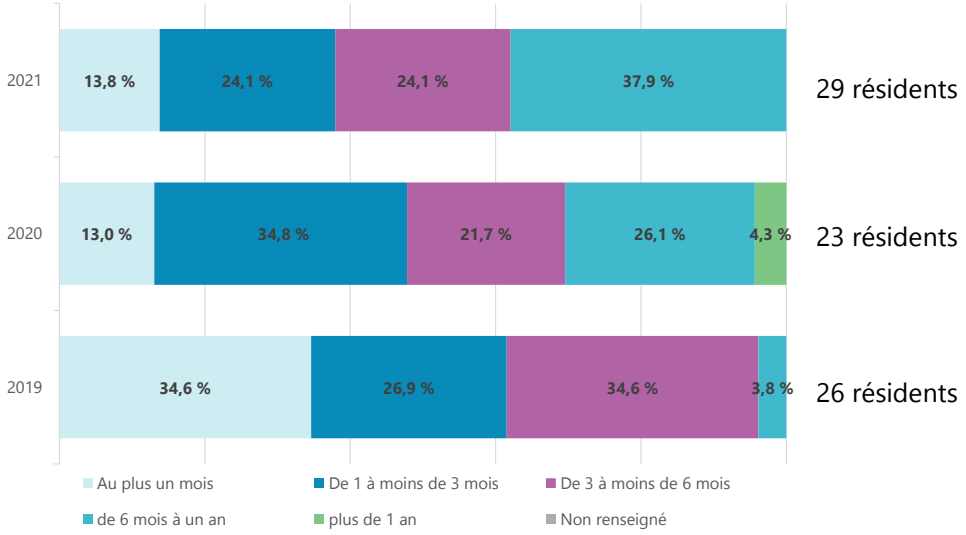

Répondants : 1/1 RFA en 2019 ; 1/1 RFA en 2020, 1/1 RFA en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Figure 36. Durée de séjour des personnes hébergées en Appartement thérapeutique relai (ATR) en Grand Est en 2019, 2020 et 2021

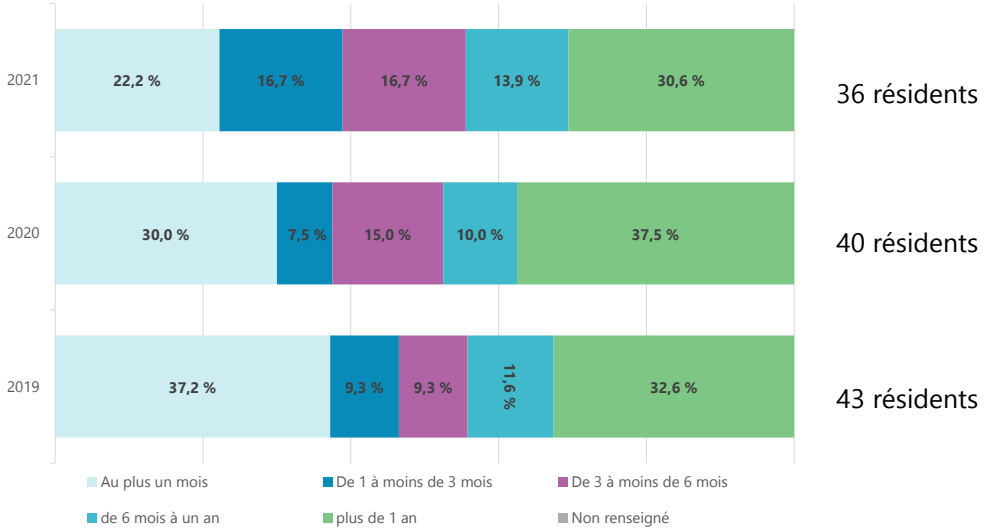

Répondants : 7/7 ATR en 2019 ; 6/6 ATR en 2020, 6/6 ATR en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Figure 37. Durée de séjour des personnes hébergées en Centre thérapeutique résidentiel (CTR) en Grand Est en 2019, 2020 et 2021

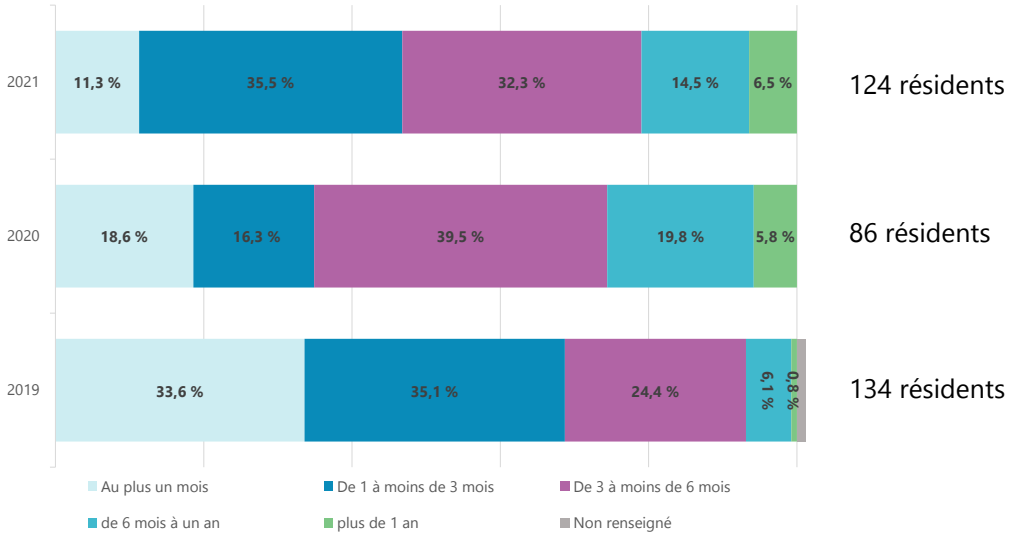

Répondants : 4/4 CTR en 2019 ; 4/4 CTR en 2020, 4/4 CTR en 2021.
Source : Rapports d'activités des CSAPA– ARS Grand Est ; exploitation ORS Grand Est

Observatoire Régional de la Santé Grand Est

Siège
Hôpital Civil – Bâtiment 02, 1er étage
1 place de l'hôpital
67091 Strasbourg cedex

Site de Nancy
2 rue Jacques Parisot
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Tél : 03 88 11 69 80
Mail : contact@ors-ge.org
Site internet : www.ors-ge.org